

D 1-1/2024

Commande  
publique

—

Adhésion à la  
centrale d'achat  
CAP Territoires

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 33

Présents : 24

Absent : 0

Excusés-représentés : 9

Votants : 33



## Conseil municipal du 16 avril 2024

### Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois d'avril à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

**Présents :**

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY (à partir de 20h10), M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. LEBLANC (jusqu'à 20h52), M. PARSY, M. GARCIA, Mme BERTHELOT, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF, Mme LAURENT (jusqu'à 20h58)

**Absents ayant donné procuration :**

Mme FARINEAUX ayant donné procuration à M LOGIER

M HARDY ayant donné procuration à M EURIN (jusqu'à 20h10)

Mme YAP ayant donné procuration à M LESIEUX

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M THIBAUT

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à M HUYLEBROECK

M LEBLANC ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE ( à partir de 20h52)

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M GOVAERT

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme DUVAUX ayant donné procuration à M GARCIA

Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 20h58)

M Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

**Rapport de Monsieur Jean-Pierre EURIN :**

La Ville de Saint-André utilise déjà le principe de l'adhésion à une centrale d'achat pour répondre à certains de ces besoins.

Ces groupements permettent de répondre aux besoins des services alors que les formalités de mise en concurrence ont déjà été effectuées et pour des tarifs généralement plus attractifs du fait des économies d'échelle.

A ce titre, la Ville examine la possibilité d'adhérer à la centrale d'achat CAP TERRITOIRES pour élargir les prestations auxquelles ses services pourraient recourir.

Cette centrale présente sur le territoire des Hauts de France (ex centrale CAP OISE) propose notamment un achat mutualisé de boissons qui ne figure pas dans le catalogue des autres plateformes d'achats mutualisés.

Cette adhésion permettrait par exemple la commande directe de boissons pour les services et notamment la restauration scolaire.

L'adhésion éventuelle de la Ville permettrait de recourir à l'intégralité du catalogue ouvert par cette centrale d'achat. Ce catalogue couvre d'importants domaines comme par exemple, les fournitures de bureau, papier, outillage technique, denrées, boissons, matériels et services informatiques...

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L 2113-6 et suivants.

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Madame le Maire à adhérer et à signer les actes nécessaires pour l'utilisation de cette centrale d'achat pour répondre aux besoins des services,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

- APPROUVE l'adhésion de la Ville de Saint-André-lez-Lille à la centrale d'achat CAP TERRITOIRES pour l'intégralité de son catalogue ;
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les actes afférents pour cette adhésion ;
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les actes afférents pour la passation des commandes via cette centrale ;
- DIT QUE cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

Cédric ANDRÉ